

PLAN : Formaliser le Document unique

Le savez-vous ?

Conformément aux articles L4121-3 et R4121-1 du Code du Travail, l'employeur a l'obligation de transcrire et mettre à jour dans un document unique les résultats d'une évaluation des risques pour la santé et la sécurité au travail

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne en charge de la prévention dans une entité employant des salariés (chargé de prévention – sécurité ; membre de l'encadrement ; membre de CHSCT)

THÉMATIQUES DE LA FORMATION

- + Les risques professionnels
- + Statistiques et processus d'accidents du travail et des maladies professionnelles
- + Les textes réglementaires et les principes généraux de prévention
- + Les unités de travail
- + Les métiers dans l'établissement
- + Les exigences requises pour les métiers
- + Les exigences, accidents, nuisances d'une situation de travail
- + Les risques liés aux métiers
- + Proposition d'une fiche métier tenant compte des exigences et des risques
- + Les documents utiles à la prévention des risques professionnels
- + Les méthodes d'identification et d'évaluation des risques en vue de leur classement
- + Construire les grilles de risques
- + Proposition d'action de prévention

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- + Exposés
- + Travail de groupe
- + Etudes de cas

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- + Ordinateur et vidéo projecteur
- + Tableau papier et tableau blanc
- + Supports papiers pour les participants

INTERVENANT

Formateur consultant en santé et sécurité au travail

DURÉE

1 à 2 jours (en fonction des connaissances et des besoins)

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Formation intra : Groupe de 4 personnes à 12 personnes maximum

ÉVALUATION & VALIDATION

La Croix-Rouge française délivre une attestation de participation

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- + D'identifier les dangers, d'évaluer les risques professionnels des différents secteurs d'activité de l'établissement
- + D'appréhender les principaux risques de l'entreprise, les évaluer, les analyser pour mieux agir
- + De mettre en œuvre un plan de prévention afin de passer de la « contrainte » du Code du travail à une opportunité d'amélioration par la réduction des risques
- + D'analyser les accidents et incidents
- + D'être force de proposition d'amélioration

Renseignements & Inscriptions

crfp.rhone-alpes@croix-rouge.fr

 04 77 59 39 72

Fiche d'inscription - [ici](#) -

ORGANISATION AVEC
SYSTÈME QUALITÉ
CERTIFIÉ PAR DNV GL
= ISO 9001 =

croix-rouge française 

PROGRAMME DE FORMATION : 7 HEURES ou 14 HEURES

ACCUEIL ET PRÉSENTATION

PARTIE 1 : RAPPEL DE LA RÉGLEMENTATION

- + Points fondamentaux
- + Statistiques et processus d'accidents du travail et des maladies professionnelles
- + Les textes réglementaires et les principes généraux de prévention
- + Enjeux et conséquences pour les organisations

PARTIE 2 : IDENTIFICATION ET EVALUATION DES RISQUES

- + Le rappel des mesures générales de prévention et d'organisation.
- + Les obligations spécifiques et les sanctions prévues.
- + L'identification des risques : outils et méthodes
- + L'évaluation des risques : les exigences, accidents, nuisances d'une situation de travail

PARTIE 3 : LE DOCUMENT UNIQUE

- + L'obligation de transcrire et mettre à jour dans « un document unique » les résultats de l'évaluation des risques
- + Les documents utiles à la prévention des risques professionnels
- + Les méthodes d'identification et d'évaluation des risques en vue de leur classement
- + Construire les grilles de risques
- + Le document unique : son objectif, sa présentation, son contenu.
- + Les conséquences pénales en cas d'absence ou de non mise à jour du document unique.

PARTIE 4 : LE PLAN DE PRÉVENTION

- + Définition et planification du plan
- + Mise en place du plan de prévention et des actions à mener
- + Proposition d'actions de prévention

EVALUATION DE FIN DE FORMATION

FORMATION COMPLÉMENTAIRE

- + Inscrire le risque psychosocial dans le document unique